

0.47 B1. 125.0

LH.

Notice pour M. Kohli.

Visite chez M. le Ministre Vallotton à Lausanne
le 18 octobre 1943 à 11 heures.

Présents: M. le Ministre Henry Vallotton,
M. Dunant, de l'Association suisse des
Banquiers,
M. Jéquier, du Département Politique.

M. Dunant se réfère à la note et aux tableaux concernant les
titres brésiliens qu'il a fait parvenir par notre entremise
à M. Vallotton.

M. Vallotton déclare qu'il est étonné de voir l'importance des
chiffres cités qui prouvent que la Suisse a des intérêts fi-
nanciers considérables au Brésil.

M. Dunant relève le fait que ces titres sont très répandus dans
le public et souvent dans des milieux où on ne s'attendrait
pas à les trouver. Beaucoup de paysans et d'agriculteurs, par
exemple, en ont acheté avant la guerre de 1914 et se sont
adressés déjà à l'Association suisse des Banquiers ou à leurs
banques respectives en vue du paiement de leurs coupons.
M. Dunant déclare que l'Association suisse des Banquiers
vient d'apprendre du nouveau quant aux intentions du Gouver-
nement brésilien pour le paiement de sa Dette extérieure. Des
négociations sont actuellement en cours avec les représentants
des Gouvernements anglais et américain et il semblait qu'il
n'était question tout d'abord que de la remise en vigueur du
premier plan Aranha. Aux termes d'une brève communication
parue dans la "National-Zeitung" du 13 octobre, les Brésiliens
envisageraient le paiement d'une certaine soultte en espèces
pour se libérer de leur dette. La délicate question du trans-
fert ne manquera pas de se poser aussitôt pour nous. En effet,
si ce remboursement s'effectue en dollars, il demeurera bloqué
aux Etats-Unis; s'il s'effectue en livres, il demeurera éga-
lement indisponible puisque les Anglais n'admettent que le trans-
fert des revenus et non celui du capital.

M. Vallotton saisit toute l'importance de cette question et promet
de la suivre de très près dès son arrivée à Rio. Il se demande,
au cas où ce mode de règlement serait étendu à d'autres Etats,
entre autres à la Suisse, s'il ne serait pas bon d'envoyer un
représentant des banques suisses qui connaisse à fond la ques-
tion. Lui-même n'est pas banquier, ~~mais~~ il attacherait du prix
à ce qu'un spécialiste pût suivre ces affaires de près.

M. Dunant relève que M. Schweizer de la Société de Banque Suisse
doit se rendre prochainement au Brésil. On ne sait toutefois
quand il pourra partir en raison des difficultés qu'il ne man-
quera pas de rencontrer pour obtenir son visa. Il serait
cependant que la Légation ne perde pas cette question de v

Dodis



20. Okt. 1943

car les négociations paraissent assez avancées entre le Gouvernement du Brésil et les représentants anglais et américains. Il faudrait que la Suisse puisse bénéficier dans la mesure du possible des avantages que les Brésiliens sont disposés à accorder. Les Anglais sont prêts, dans une certaine mesure, à sauvegarder les intérêts des porteurs, même lorsqu'ils n'appartiennent pas exclusivement au Royaume-Uni. Les Américains, eux, paraissent très décidés à obtenir tous les avantages possibles pour les porteurs américains.

M. Vallotton promet de s'occuper personnellement de cette importante question.

M. Dunant remarque que M. Vallotton se trouvera peut-être à son arrivée devant une situation tout à fait nouvelle. Au cas où les Brésiliens offriraient un versement en espèces, il faudrait veiller à ce que les emprunts de ce pays, qui sont particulièrement répandus en Suisse, ne soient pas oubliés. Il remet à M. Vallotton, pour son information, un exemplaire du rapport annuel de l'Association suisse des Banquiers et lui rappelle en quelques mots qu'il existe une convention d'affidavits dont l'application est contrôlée très sévèrement par l'Association. La Légation doit être parfaitement orientée sur cette question d'affidavits, et M. Dunant se propose de remettre une note à ce sujet à M. Vallotton avant son départ.

M. Vallotton nous fait part du projet qu'il a conçu de créer à Rio de Janeiro une Chambre suisse de commerce composée de gens de première classe. Il existe bien là-bas une association de ce genre, mais cela n'est pas suffisant. Cette chambre de commerce veillerait, en liaison avec le "Vorort" et la Division du Commerce, surtout à ce que seules les maisons suisses de tout premier ordre puissent travailler sur le marché brésilien. On pourrait remettre à cet organisme certaines questions économiques et financières importantes qu'il est plus facile de régler par la voie non officielle. Il est bien entendu que cela s'effectuerait sous le contrôle de la Légation qui interviendrait directement chaque fois que cela se révélerait nécessaire.

MM. Vallotton et Dunant s'entretiennent ensuite de diverses questions d'ordre secondaire et de détails pratiques concernant le voyage en Amérique du Sud.

19.10.43.

Requie

M. Dunant relève que M. Schweizer de la Société de Banque Suisse doit se rendre prochainement au Brésil. On ne sait toutefois grand chose de son voyage en raison des difficultés qu'il lui en sera peut-être de rencontrer pour obtenir son visa. Il serait bon cependant que la Légation ne perde pas cette occasion de...